



Vous démarrez dans la vie active ?



Des aides et services pour les salariés de -30 ans (en alternance, 1^{er} job, CDD...)



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations adaptées à votre situation** : résidences temporaires, colocation, etc.

➔ Connectez-vous sur **actionlogement.fr**
> rubrique 'Démarquer dans la vie active'

 L'accès aux offres de logement, aux services d'accompagnement locatif, à la plateforme AL'in et l'attribution des logements par les bailleurs sont strictement gratuits. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr



UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION

Action Logement vous propose un **prêt sans frais ni intérêt, l'AVANCE LOCA-PASS®**, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans un nouveau logement.

➔ Faites le test et votre demande sur **locapass.actionlogement.fr**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT

Action Logement **facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre propriétaire avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

➔ Faites le test et votre demande sur **visale.fr**



UNE AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER

Si vous êtes **alternant(e)**, Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour vous rapprocher de votre école ou de votre entreprise avec **l'AIDE MOBILI-JEUNE®**.

➔ Faites le test et votre demande sur **mobilijeune.actionlogement.fr**

UNE PLATEFORME POUR LES ALTERNANTS

Découvrez en quelques clics toutes les aides qui vont vous simplifier la vie !

➔ Connectez-vous sur **alternant.actionlogement.fr**

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

Visale, AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.



actionlogement.fr

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE